

Délibération n° BUR. – 6 – 2 février 2022 – Avis relatif à l'ouverture des négociations avec les infirmiers libéraux en vue d'un avenant n°9 à la convention nationale.

Par lettre en date du 17 janvier 2022, notifiée par courriel le même jour, la Direction générale de l'UNCAM a invité l'UNOCAM, en application de l'article L. 162-14-3 du code de la sécurité sociale, à participer des négociations en vue de la conclusion d'un avenant n°9 à la convention nationale organisant les rapports entre les infirmiers libéraux et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM).

Conformément à l'engagement pris à l'article 2 de l'avenant n°8 à la convention, l'UNCAM a décidé d'ouvrir de nouvelles négociations portant sur :

- l'adaptation des modalités d'exercice et de valorisation des infirmiers exerçant en pratiques avancées (IPA) définies par l'avenant n°7 ;
- la poursuite des discussions engagées sur les modalités de réalisation et de facturation des actes de télésanté.

L'UNOCAM rappelle qu'elle est signataire de l'avenant n°7 sur les IPA, témoignant ainsi de son intérêt pour le déploiement de cette forme innovante d'exercice qui peut contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins et à la qualité des parcours et aussi pour le modèle de rémunération retenu, à savoir de forfaits par patient, adapté à la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques.

S'agissant de la télésanté, domaine dans lequel les organismes complémentaires santé ont été pionniers, l'UNOCAM est en accompagnement du déploiement de la télésanté auprès de l'ensemble des professions dans le cadre des mesures post-Ségur, considérant qu'elle peut, dans certaines situations, contribuer à améliorer l'accès aux soins. Les OCAM entendent prendre toute leur part dans le co-financement les actes de télésanté, dans l'intérêt de leurs assurés.

Au regard de ces éléments, l'UNOCAM décide de participer à ces négociations conventionnelles avec les infirmiers libéraux en vue d'un avenant n°9 à la convention nationale.

Délibération adoptée à l'unanimité